



**LÀ**

**où votre voix  
compte**

## **AVIS DE CONVOCATION**

Assemblée annuelle

Promutuel Les Bâisseurs, société mutuelle d'assurance générale, ci-après la « Société », convoque ses membres à son assemblée annuelle qui se tiendra le **3 avril 2025, à 19 h, aux deux endroits suivants :**

### **BUREAU DE SAINT-BASILE**

257, boulevard du Centenaire  
Saint-Basile (Québec) G0A 3G0

ET

### **TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS (TVCBF)**

247, Rue Notre Dame Est  
Victoriaville (Québec) G6P 4A2

### **INSCRIPTION RECOMMANDÉE**

Pour y participer, les membres sont fortement invités à s'inscrire en communiquant avec la Société au 1 800 463-3829, poste 5394, ou en écrivant à [caroline.simard@promutuel.ca](mailto:caroline.simard@promutuel.ca) d'ici le 2 avril 2025, à 16 h.

### **ASSEMBLÉE ANNUELLE**

Les membres sur place pourront prendre connaissance du rapport annuel de la Société, élire les membres du conseil d'administration et poser des questions.

#### **SIÈGES EN ÉLECTION**

Siège n° 1 : Jean-Guy Blanchette

Siège n° 2 : Natasha Canin

Siège n° 3 : Michel Gauthier

Tout membre désirant combler un siège du conseil d'administration doit transmettre à la Société, au plus tard le dixième (10<sup>e</sup>) jour précédant l'assemblée, soit le 25 mars 2025, à 16 h, un bulletin de mise en candidature, des déclarations d'intérêts et d'admissibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Le membre doit envoyer sa candidature à l'adresse courriel [caroline.simard@promutuel.ca](mailto:caroline.simard@promutuel.ca) ou s'adresser à l'un des bureaux de la mutuelle pour se procurer les documents requis, mentionnés ci-dessus. Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de ce délai.

En conformité avec le *Règlement N° 1 — Règlement intérieur commun des sociétés mutuelles*, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en faisant parvenir à l'adresse courriel [caroline.simard@promutuel.ca](mailto:caroline.simard@promutuel.ca), au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2025, un formulaire de procuration dûment rempli. Tout membre peut demander à recevoir ce formulaire en écrivant à cette même adresse. Toute personne morale doit joindre, au formulaire de procuration, une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant sa représentante ou son représentant. Une personne désignée ne peut représenter qu'un seul membre.

Les places étant limitées, nous vous invitons à vous inscrire rapidement.

**Mathieu Allison**

Secrétaire

Diffusé le 18 mars 2025

**PROMUTUEL**

ASSURANCE

LES BÂISSEURS